

Conditions générales de vente et prestation de service

1 Préambule

On entend par « AUBINFO3 », la SARL AUBINFO3 sise 20 Bld du 14 Juillet - 10000 TROYES

2 Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations d'AUBINFO3 et du client ayant recours à ses prestations. Les prestations sont des services assurés sur demande du client et sur le lieu (domicile ou bureau) fixé par le client ou en atelier le cas échéant.

Article 3 : Application des conditions générales

Les conditions générales de ventes, prestations de service, sont portées à la connaissance du client.

Le fait de demander l'intervention d'AUBINFO3 entraîne, de fait, consentement plein et entier du client à ces conditions générales.

Aubinfo3 se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans obligation d'information.

Article 4: Contenu des prestations

4.1. Les prestations consistent en l'assistance, la maintenance, la vente, l'accompagnement, le conseil, la formation du client en matière d'informatique ou d'Internet.

Cette prestation de service a lieu au domicile du client ou sur le site de l'entreprise sur les équipements appartenant au client

4.2. Le client se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des prestations.

4.3. Le technicien peut décider d'interrompre à tout moment l'intervention dans le cas où ce dernier suspecte le client de ne pas l'avoir averti d'avoir modifié son équipement ou si le client ne possède pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en sa possession.

4.4. Enfin, AUBINFO3 peut immédiatement cesser l'intervention si le technicien considère que les conditions de travail sur le site sont de nature à mettre sa sécurité en danger.

Dans tous les cas où la prestation est interrompue par le technicien pour quelque cause que se soit, la prestation sera due avec une facturation minimale d'une heure.

ARTICLE 5 : Pertes de Données

5.1 Le client reste responsable des données présentes sur ses équipements et prendra donc toutes les précautions afin d'assurer la sauvegarde de ses données personnelles. La responsabilité de AUBINFO3 en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que nature que ce soient ne peut être engagée

5.2. Le transport en atelier est effectué avec l'accord du client. L'équipement est transporté aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier l'état à la livraison.

Article 6 : Obligations d'AUBINFO3

5.1. AUBINFO3 s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens humains nécessaires à la réalisation des prestations stipulées à l'article 4 ci-dessus. Le succès et la durée effective dépendent de l'accessibilité et de l'état du matériel et des logiciels utilisés.

5.2. Le client est informé que l'intervention d'AUBINFO3 entraîne déchéance de la garantie constructeur, fournisseur et/ou distributeur et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie d'AUBINFO3

5.3. AUBINFO3 garantie pendant un mois la prestation particulière effectuée dans le cadre stricto sensu de son intervention.

5.4. AUBINFO3 n'ayant qu'une obligation de moyen, si le technicien ne parvient pas à résoudre la panne sur le lieu, il lui sera proposé un diagnostic et un devis d'intervention pour une étude approfondie en atelier

5.5. Après la phase 5.4, si le technicien ne parvenait pas à résoudre la panne en atelier, il sera facturé forfaitairement 1/2 heure d'étude et il sera éventuellement proposé un second devis de réparation que le client sera libre de refuser sans aucun frais supplémentaires. Dans ce cas, le matériel lui sera alors restitué et seul le forfait d'étude précédemment mentionné pourra être appliqué.

5.6. La société déclare être assurée pour les dommages qui pourraient être causés par ces techniciens au domicile du client. En revanche, AUBINFO3 ne saurait être tenu pour responsable des dommages dus à la défectuosité des équipements informatiques et environnementaux.

Article 6 : Obligations du client

6.1. Le client s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité. Il s'engage également à respecter les procédures d'utilisation des équipements (logiciels, accessoires, périphériques, consommables

etc.) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.

6.2. Le client s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CDRom, DVDRom, disquettes etc.) les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la panne.

6.3. Le client est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des prestations AUBINFO3 (frais d'électricité, connexions Internet, usure des consommables informatiques, communication etc.) engendrés par les manipulations effectuées restent à sa charge. En aucun cas le client ne pourra en demander le remboursement total ou partiel, sous quelque forme que ce soit.

6.4. Le client se chargera de déplacer ou nettoyer tous les éléments considérés, d'un avis raisonnable par l'intervenant, comme gênant l'exécution de la prestation.

Article 7: Tarifs et règlements des interventions

7.1 Les tarifs des interventions sont stipulés en euros HT pour les professionnels et en euros TTC pour les particuliers, sans aucun escompte

7.2. Toute prestation réalisées par AUBINFO3 en accord avec le client et chez ce dernier implique une facturation minimale d'une heure qu'elle que soit la durée d'intervention et quel que soit le résultat. Au-delà de cette première heure indivisible toute demi-heure entamée est due.

7.3 Les tarifs comprennent le déplacement et sont communiqués au client lors de la prise de rendez-vous.

7.4. Le taux horaire de la prestation et/ou le prix matériel à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre les parties qui est mentionné sur le devis remise au client avant la réalisation de la prestation.

7.5. Le règlement se fait immédiatement et en totalité à la fin de l'intervention, sur remise d'une facture, directement à l'intervenant par l'un des moyens de paiement acceptés par AUBINFO3. : Espèces, virement, chèques bancaires ou postaux à l'ordre de **SARL AUBINFO3**

7.6 Dans le cas où la prestation n'aurait pas pu être réalisée en raison de l'absence du client au rendez-vous fixé avec AUBINFO3, la prestation sera facturée à hauteur de 30 euros TTC non remboursable.

AUBINFO3 s'engage en cas de surcoût imprévisible de l'intervention à en informer préalablement le client qui pourra alors décider d'interrompre la prestation.

Le cas échéant, AUBINFO3 sera dans l'obligation de facturer au client la durée déjà réalisée de la prestation au tarif prévu et avec un minimum d'une heure d'intervention.

7.7 En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, calculé sur le montant de la totalité des sommes dues, en vertu des dispositions de l'article L.441-6 du Code de Commerce.

7.8. En cas de non règlement des sommes dues par le client, AUBINFO3 fait valoir son droit de rétention sur les équipements qui lui ont été confié et cela jusqu'au complet paiement du prix.

Article 8: Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 26 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant

Le client autorise AUBINFO3 à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales
A défaut, le client notifiera AUBINFO3. de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommande avec avis de réception précisant ses coordonnées (identité et adresse de la personne concernée)

ARTICLE 9: Droit applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent document est la langue française, les présentes conditions générales sont applicables sur le territoire français.

ARTICLE 10 : Tribunal compétent

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de services et vente, est de la compétence du Tribunal de Commerce de Troyes même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.